

# 545

# Domaine public

**J.A. 1000 Lausanne 1**

Hebdomadaire romand  
N° 545 14 mai 1980  
Dix-septième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:  
Rudolf Berner  
Jean-Pierre Bossy  
François Brutsch  
Jean-Daniel Delley  
Yvette Jaggi

## Le syndrome de la fourmi

*Dans les années de récession 1975 et 1976, les ménages helvétiques ont économisé des sommes records, mettant de côté plus de 9% de leur revenu. Réaction de repli classique, face à une situation conjoncturelle incertaine et à une soudaine insécurité de l'emploi. Par la suite, malgré un alourdissement déjà sensible de la charge fiscale, nos braves ménages suisses économisaient encore 9% de leurs recettes en 1977, mais ne parvenaient plus à épargner que 7% l'année suivante. En 1979, les choses semblent s'être arrangées: on se retrouvait à 7,6%, en dépit d'une diminution générale des recettes de l'ordre de 3%.*

*Tous ces pourcentages témoignent — si besoin était — du comportement vertueux des épargnants de ce pays; ils sont cités par l'OFIAMT dans une récente analyse de la composante «épargne» des budgets des ménages<sup>1</sup>.*

*Les moyennes citées recouvrent évidemment des situations fort diverses. Comme devant la consommation, il y a inégalité devant l'épargne!*

*Ainsi la situation est particulièrement tendue pour les ménages disposant d'un revenu entre Fr. 36000.— et Fr. 48000.— par an, qui ont dû puiser dans leurs réserves en 1977 et 1979.*

*En revanche, dans les tranches de revenu correspondant à des recettes mensuelles de Fr. 7000.— à Fr. 8000.—; la part du revenu économisé atteignait 17% en 1975-1976; après deux années «maigres», où ce taux d'épargne est descendu à 10%, ces ménages privilégiés ont pu enregistrer en 1979 un excédent moyen de recettes approchant le cinquième de leur budget!*

*Donnant à l'ensemble une apparence de neutralité, les chiffres montrent d'une part que l'épargne ban-*

*caire ne dépend pas tellement du revenu que des taux d'intérêt, et d'autre part que les ménages consacrent une proportion relativement constante de leur budget aux dépenses pour «des assurances avec composante d'épargne» (AVS/AI, caisses de pension, assurances-vie); cette «épargne forcée» représente le plus souvent 8 à 9% du budget, qui viennent donc s'ajouter aux 7 à 9% d'épargne volontaire.*

*Les petits ménages, comprenant une à deux personnes exerçant en général une activité professionnelle, sont en mesure d'épargner des montants assez considérables, malgré une propension relativement forte à consommer. Cela ne vaut évidemment pas pour les ménages de rentiers AVS — mais les statistiques de l'OFIAMT ne s'alourdissent pas de ces cas particuliers.*

*Les Suisses alémaniques tirent traditionnellement vers le haut le taux moyen de l'épargne. Les Tessinois, et plus encore les Welsches, font tout aussi traditionnellement le contraire...*

*L'OFIAMT convient que les cigales romandes ne le sont pas toujours de leur propre gré, et que «les parts des excédents de recettes des ménages romands ont été, chacune des cinq années sous revue, inférieures à celles qu'ont connues les ménages de la Suisse alémanique».*

SUITE ET FIN AU VERSO

### UN JOUR DE RETARD!

Il est fort possible que vous receviez, cette semaine, «Domaine Public» avec un jour de retard sur l'horaire habituel.

Nos excuses! Comme vous l'aurez compris, l'Ascension a quelque peu perturbé les délais de livraison postale.

## Le syndrome de la fourmi

*Voilà qui est un peu trop bien dit; en clair: le niveau de vie demeure inférieur en Suisse latine; cette dangereuse disparité ne fait que s'accroître autant qu'on en puisse juger, en l'absence d'une véritable statistique des revenus.*

*Autre facteur exerçant une influence déterminante sur les montants épargnés: le montant consacré au logement. Si les dépenses pour le loyer dépassent un cinquième du budget — ce qui arrive fréquemment en ville — il devient pratiquement impossible de mettre de l'argent de côté. Et même en deçà de cette proportion, dès 17% environ, les comptes ne bouclent qu'avec un recours aux réserves!*

*Il en va d'ailleurs de même pour tout le monde aux mois de juin (impôts) et juillet (vacances). Les deux autres échéances trimestrielles de mars et de décembre sont plus ou moins complètement compensées, respectivement par la retenue des ache-*

*teurs constatable en janvier-février, et par le versement du treizième salaire et autres gratifications de fin d'année.*

*Fidèle à sa tradition, l'OFIAMT voit les choses au ras des budgets des ménages, et les exprime en pourcentages. Si on les contemple du haut des comptes nationaux ou des statistiques de la Banque nationale, on rencontre des milliards: ceux des dépôts d'épargne (qui augmentent de 7 à 9 milliards par an pour atteindre environ 95 milliards de francs à la fin de l'an dernier), et ceux de l'ensemble des fonds d'épargne déposés dans les banques, qui dépassent les 150 milliards.*

*Mais voilà: on ne sait pas qui a effectué tous ces dépôts! Les banques suisses ont émis près de 12 millions de livrets d'épargne (avoir moyen: Fr. 8000.— environ) et 2,4 millions de livrets de dépôts (Fr. 12000.—), le tout pour 6,3 millions d'habitants, y compris les bébés et autres filleuls; y compris aussi les titulaires étrangers, résidents ou non... A quand des éclaircissements sur le véritable comportement des épargnants de ce pays?*

<sup>1</sup> Cf. La Vie économique, 53, n° 4 (avril 1980), pp. 245-249.

### PARTENAIRES SOCIAUX

## Licenciements: qui veut la fin...

Fin mars dernier, sur le sujet crucial de la protection contre les licenciements, l'Union syndicale suisse dévoilait ses batteries. Voir par exemple la démonstration signée Jean Clivaz, parue dans toute la presse syndicale romande dans la page réservée à la «centrale». Quelques lignes de citation qui donneront le ton: «En Suisse, en revanche, on s'en est tenu aux délais de congé prévus dans le Code des obligations (CO). Ce qui n'a pas empêché, naturellement, les syndicats de présenter,

lors du renouvellement des contrats collectifs; des revendications allant au-delà des dispositions du CO. Leurs démarches ont permis de réaliser quelques progrès, mais on est loin d'une protection généralisée contre les licenciements. Il importe donc de réviser sans retard les dispositions légales concernant le contrat de travail. C'est ce que demande l'Union syndicale suisse. Elle a choisi cette voie plutôt que celle d'une initiative constitutionnelle parce qu'elle lui paraît, en l'occurrence, plus adéquate et surtout parce qu'elle est beaucoup plus courte.»

Ce dernier week-end, la Confédération des syndicats chrétiens décidait, elle, à une très large majo-

rité, de lancer une initiative populaire contre les licenciements injustifiés. Une décision attendue, à vrai dire, après le débat amorcé à ce chapitre depuis des mois, notamment à l'intérieur de la Fédération chrétienne des ouvriers sur métaux ou de la Confédération romande du travail (cf. DP 541, 17.4.1980, «La peur du licenciement, début de la sagesse»).

### ACCORD SUR LE FOND

«Grosso modo», les organisations de travailleurs sont très largement d'accord au moins sur le diagnostic de base: la législation suisse est particulièrement inadaptée (des comparaisons internationales mettent nettement en évidence cette carence) en matière de protection de l'emploi; et il importe de réagir dans les meilleurs délais, eu égard en particulier aux bouleversements qui se profilent dans l'ombre de la prochaine révolution industrielle (informatique, etc.).

Les organisations de travailleurs sont également d'accord sur les principaux accents des réformes à entreprendre d'urgence: l'USS (le détail de ses propositions dans le numéro d'avril de «La Revue syndicale») et les syndicats chrétiens mettent en première ligne l'obligation pour l'employeur de motiver le licenciement, disposition qui permettrait notamment au travailleur d'attaquer la décision patronale en justice (licenciement justifié ou non).

### DIVERGENCES SUR LES MOYENS

Mais, comme on le voit, les organisations de travailleurs restent tout à fait divisées sur les moyens: pour l'USS, requête au Conseil fédéral pour une modification du Code des obligations, requête qui aboutirait au mieux à la création d'une commission d'experts chargée d'étudier la révision, avant le processus législatif traditionnel; pour les syndicats chrétiens, le recours au suffrage populaire s'impose, avec tous les délais et les tergiversations que permet aujourd'hui le «traitement» d'une initiative (on prend pourtant la précaution

de préciser qu'en cas d'adoption de l'initiative par le peuple, la législation en question devra être créée dans les quatre ans, à défaut de quoi les tribunaux devraient appliquer directement les principes énoncés...).

Le moins qu'on puisse dire — en attendant la position définitive des fédérations membres de l'Union syndicale — c'est que la voie parlementaire semble singulièrement bouchée: la majorité actuelle des conseillers nationaux — et que dire des conseillers aux Etats? — n'est pas disposée à revenir sur des dispositions légales, pourtant fortement contestées dans les milieux des travailleurs (voir le sort réservé à la motion Jelmini que nous avons rappelé en détails dans ces colonnes, DP 541). Pour mémoire, on notera encore le succès avec lequel les groupes de pression patronaux étaient intervenus auprès des plus hautes autorités du pays au moment de la dernière révision du chapitre dixième du Code des obligations concernant le contrat de travail: l'avant-projet de la commission d'experts contenait un article sur le congé abusif qui répondait en gros aux vœux de l'USS; il disparut dans le projet présenté par le Conseil fédéral, celui-ci se limitant à insérer dans le nouveau texte quelques lignes sur la dénonciation du contrat pour cause de service militaire ou de protection civile... On comprendra, dans ces conditions, que seule une consultation du peuple dans son entier pourrait éventuellement exercer une pression suffisante sur les Chambres et les amener à changer de cap.

## ANNEXE

### L'ouvrier allemand face à son patron

*Au chapitre des comparaisons internationales, on soulignera l'intérêt tout particulier des dispositions légales protégeant l'ouvrier allemand. Quelques articles, à titre d'exemple:*

— *La résiliation d'un rapport de travail à l'égard d'un employé âgé de plus de dix-huit ans et qui travaille dans la même entreprise sans interruption*

*depuis plus de six mois est nulle lorsqu'elle est socialement injustifiée.*

— *Est socialement injustifiée la résiliation qui n'est pas justifiée par des raisons tenant à la personne ou au comportement du travailleur ou par des exigences économiques impérieuses excluant le maintien de ce travailleur dans l'entreprise.*

*Une résiliation est également socialement injustifiée lorsque:*

- 1. elle viole l'une des règles prévues par la loi sur la constitution des entreprises;*
- 2. le travailleur peut être occupé à un autre poste de travail dans le même secteur ou dans un autre secteur de cette entreprise;*
- 3. le maintien du rapport de travail de l'employé est possible après des mesures de recyclage ou de perfectionnement acceptables pour lui;*
- 4. un maintien du contrat de travail avec des conditions modifiées est possible et que le travailleur se déclare d'accord avec ces modifications, cela pour autant que le Conseil d'entreprise (Betriebsrat) ou une autre représentation des travailleurs compétente selon la loi sur la constitution des entreprises se soit opposée par écrit en invoquant l'une des raisons ci-dessus dans le délai fixé par la loi sur la constitution des entreprises. Il*

## BAGATELLES

Reparlons de «Radio 24»! Il émet et il est écouté. Ses services d'information fonctionnent. Samedi 3 mai, quelques heures après la décision de l'Alliance des Indépendants de lancer une initiative fédérale contre le monopole de la SSR, Roger Schawinski interviewait le conseiller national Biel, président de ladite Alliance. Le lendemain, des spots informaient les auditeurs du déroulement de la course cycliste internationale de Zurich. A propos de «Radio 24», des auditeurs neuchâtelois prétendent qu'ils entendent ce poste tard le soir, quand un autre poste émettant sur la même fréquence a terminé ses émissions. Est-ce possible?

*appartient à l'employeur de prouver les faits à l'appui de sa résiliation.*

— *Lorsqu'un travailleur a reçu son congé pour des raisons impérieuses (au sens légal), ce congé est néanmoins injustifié socialement, si l'employeur, dans son choix du travailleur, n'a pas tenu compte ou pas tenu compte suffisamment des aspects sociaux; sur demande du travailleur, l'employeur doit lui indiquer les raisons qui ont présidé à ce choix social (...).*

— *Si l'employeur résilie le contrat de travail et offre simultanément au travailleur de poursuivre les relations de travail à des conditions modifiées, le travailleur peut accepter cette offre sous la réserve que la modification des conditions de travail ne soit pas socialement injustifiée. Cette réserve doit être déclarée par le travailleur à l'employeur durant le délai de congé, au plus tard cependant dans les trois semaines suivant la réception de la résiliation.*

— *Lorsqu'un travailleur estime que la résiliation est socialement injustifiée, il peut dans le délai d'une semaine dès cette résiliation faire opposition auprès du Conseil d'entreprise (Betriebsrat). Si le Conseil d'entreprise tient l'opposition pour fondée, il doit tenter la conciliation avec l'employeur.*

Nestlé/Maggi service collectivités et l'Association suisse des cuisiniers patronnent depuis quelques années un concours de la «Toque d'or». Quatre catégories (ainsi que le rapporte une revue hôtelière): viande, poisson, entremets, juniors; au total douze médailles à distribuer. En 1980, seules onze distinctions ont été décernées. Ce qui est intéressant, c'est que trois médailles sont revenues à des cuisiniers du restaurant d'une grande banque, l'UBS à Zurich (Culinarium AG), une au cuisinier attaché à une clinique et sept autres à des restaurants ouverts au grand public. Alerte à l'émulation entre les grands établissements bancaires du pays: s'ils se mettent, en plus de tout, à truster les meilleurs cuisiniers...

GÄCHIS

## Nettoyage et lessives: pour un retour à la raison

Pas de doute: nos lacs ont été mis à mal par les phosphates ajoutés aux produits de lessive et de nettoyage, sous prétexte de dureté de l'eau. Ce scandale commence aujourd'hui à être connu. Il y a de la prise de conscience dans l'air: beaucoup de citoyens achètent des produits de lessive sans phosphates, au risque de porter des chemises moins blanches (risque nul en l'occurrence). Il y a même de l'indignation dans l'air: quel scandale d'avoir laissé ces lacs de dégrader à ce point avant de réagir! On voit même quelques politiciens se greffer sur cette indignation, prenant des positions fermes et télévisées contre les produits phosphatés.

### LA COMBINE DES FABRIQUANTS

A ce stade, une question essentielle: par quoi envisage-t-on de remplacer ces phosphates dont la cote est en baisse?

Les fabricants de produits de lessive et de détergents prétendent avoir trouvé la combine: le SASIL. Produit naturel et tout et tout. Permet de réduire la teneur en phosphates à moins de la moitié des teneurs actuelles. Mais pas à zéro! Nuance: il faut bien qu'il reste un peu de phosphates quelque part, ne serait-ce que pour justifier l'existence des possibilités de déphosphatation dans les stations d'épuration! Un gros business en perspective.

Dans ces conditions, il faut une fois pour toutes mettre les points sur les «i»!

Tous ces détergents synthétiques se révèlent de mauvais produits de lavage et de nettoyage quand on les compare au savon. Il n'existe,

semble-t-il, aucun détergent synthétique dont l'efficacité puisse se comparer, même de loin, à celle du savon.

Dès lors le mécanisme commercial est simple: il faut beaucoup de produit synthétique pour obtenir le même résultat qu'en lavant avec un peu de savon. Economiquement, les aspects séduisants de l'opération sont clairs: on vend davantage; on invente de gros emballages avec de belles couleurs dessus...

Bien sûr, ces produits synthétiques attaquent la santé des lacs. Mais cela compte-t-il face aux impératifs économiques?

### DES DÉPÔTS À ÉLIMINER

Le savon est aussi efficace comme adoucisseur. Mais là, il y a un problème. Entrons dans quelques détails! La neutralisation du calcaire par le savon conduit à la formation d'un précipité qui se dépose sur la machine et sur les habits (et sur le bord des baignoires, par exemple). Cela n'a rien de nocif, mais ce n'est pas très joli. Comment éliminer ces fameux dépôts?

L'idée la plus ancienne: utiliser la soude. Cette dernière a la propriété d'éliminer les ions calcaires et de les remplacer par des ions sodium. On peut également y arriver en utilisant ce qu'il est convenu d'appeler un échangeur d'ions: il s'agit d'un appareil qui se branche sur le robinet et qui contient une résine chargée d'ions sodium; en passant à travers cette résine, l'eau abandonne les ions calcaires et emporte les ions sodium. La chimie veut ça. Les ions sodium, eux, n'interagissent pas avec le savon et les dépôts en question ne se forment pas.

Une autre possibilité: utiliser l'eau de pluie qui, elle, ne contient pas d'ions calcaires. Parfaitement douce, elle permet de laver au savon, directement.

En principe, toutes ces méthodes sont équivalentes. Elles éliminent le calcaire avant qu'il ne puisse interagir avec le savon, ce dernier n'étant utilisé que pour le nettoyage (les quantités de savon nécessaires sont alors très faibles — pour le rinçage, l'eau très douce n'est pas favorable; on utilisera donc de préférence directement l'eau du robinet).

### TROIS VOIES

Bref, les trois voies suivantes existent en cas de lavage au savon:

- adoucir à la soude;
- adoucir au moyen d'un échangeur d'ions (l'agent de neutralisation est alors du sel de cuisine, qui fournit les ions sodium);
- utiliser de l'eau naturellement douce (en général, eau de pluie — dans les Alpes, l'eau des torrents convient aussi...).

Allons-y de quelques commentaires pratiques! La première voie est probablement la plus simple. Pour obtenir les résultats escomptés, il faut introduire la soude avec le linge et laisser tourner dix minutes dans la machine avant d'introduire le savon en poudre (si on voulait automatiser tout le processus, il faudrait modifier légèrement le programme des machines à laver).

### INDISPENSABLE ÉCHANGEUR

La deuxième voie exige que soit installé un échangeur d'ions sur l'amenée d'eau de la machine à laver (éviter d'adoucir toute l'eau du ménage). A prévoir éventuellement: un dispositif qui empêche l'eau de rinçage de passer à travers l'échangeur; d'où une modification simple de la machine et du programme de lavage.

La troisième voie imposerait, selon les cas, la pose d'une petite pompe supplémentaire pour

utiliser l'eau de pluie à partir du réservoir dans lequel on l'aurait accumulée.

Tout cela n'est pas sorcier. On aurait pu le réaliser (et le commercialiser) depuis longtemps. On a préféré laisser la bride sur le cou aux fabricants de détergents qui, eux, se sont arrangés pour convaincre les citoyens que les phosphates sont une nécessité.

Et aujourd'hui les pouvoirs publics prêtent la main au gag du SASIL!

Pas de raison que ça change donc.

Pas de raison de s'inquiéter: «grosso modo», on va continuer à vous expliquer que les phosphates sont indispensables et que la seule solution praticable est de déphosphater à la station d'épuration.

## Le verdict des ménagères

*Une expérience, dans la meilleure tradition des démonstrations du genre, a été menée à bien récemment par Daniel Monnat et la Radio suisse romande, avec la collaboration de ma femme.*

*Première étape: achat de trois chemises en coton.*

*Deuxième étape: maculage consciencieux des trois chemises en question avec de l'huile, du vin rouge, de la sauce à salade, du sang et de la boue.*

*Troisième étape: lavage des chemises, séparément, en une phase de pré-lavage sans cuisson, chacune avec des produits différents; la chemise a, avec un produit de lessive usuel avec phos-*

Et déjà aujourd'hui le coût du kilogramme de phosphate retiré à la station d'épuration est à peu près vingt fois supérieur au prix du kilogramme de phosphate introduit dans le produit de lessive.

Mais il faut bien que l'environnement rapporte.

**Pierre Lehmann.**

<sup>1</sup> Pour mémoire, ce texte fait suite aux articles suivants parus depuis des mois dans DP: 511, 30.8.1979, «Epuration des eaux: un marché de dupes»; 527, 21.12.1979, «Le gâchis coûteux de l'épuration des eaux»; 533, 14.2.1980, «La civilisation du tuyau: l'énergie nucléaire en quête de clients»; 540, 3.4.1980, «Se passer des phosphates»; 543, 1.5.1980, «Un moindre mal».

*phates; la chemise b avec un produit de lessive sans phosphates ni EDTA; la chemise c avec de la soude et du savon en poudre (soude introduite dès le départ et savon après dix minutes).*

*Quatrième étape: le test. D. Monnat a demandé à quatre dames de donner une note entre 0 et 5 à chacune des trois chemises pour la qualité du lavage obtenue (5, la meilleure note).*

*Des résultats qui se passent presque de commentaires: la chemise a, trois points; la chemise b, six points; et la chemise c, seize points.*

*On ne va pas tirer de conclusions définitives de cette petite expérience. Elle reste cependant significative. Vu le degré extrême de saleté des chemises, le résultat ne pouvait être parfait avec un seul pré-lavage sans cuisson. Néanmoins, quels écarts! En fait, la note était d'autant meilleure qu'on avait utilisé un produit plus écologique (le savon était en effet le plus facilement biodégradable des lessives en lice).*

REÇU ET LU

## Offensive sur les régions

Plusieurs quotidiens suisses à grand tirage, du point de vue helvétique, publient plusieurs éditions, ce que le lecteur ignore souvent. Ce n'est pas le cas du «Berner Zeitung» dont les trois éditions régionales sont ouvertement signalées: Edition de la Ville et de la Région de Berne ainsi que du Seeland, Edition Emmental/Haute Argovie et Edition Mittelland/Oberland. La rédaction principale est à Berne, mais il y a trois autres rédactions à Münsingen (sport, affaires cantonales, Mittelland/Oberland), à Langnau (Emmental) et à Langenthal (Haute Argovie).

En fait, si nous prenons pour exemple le numéro du mardi 6 mai, comprenant quarante pages, seul un cahier, de douze pages, consacré aux affaires cantonales et régionales bernoises, comprend des pages pas toutes semblables dans toutes les éditions — ce qui permet de satisfaire les lecteurs des régions si diverses dans ce canton et de tenir compte de la concurrence de quotidiens locaux dans ces régions.

A signaler que le «Berner Zeitung» (tirage 117 405 exemplaires) présentait dernièrement un journal télévisé selon le système Videotex dans une exposition régionale, ce qui démontre sa volonté de participer à la course aux nouveaux médias.

— Dans le dernier magazine du «Tages Anzeiger» (n° 19) une remarquable somme sur l'agriculture «biologique» et les recherches dans ce domaine. Pour une fois accessible aux «rats des villes».

### LA FIDÉLITÉ AU TA

Par voie d'annonce, le «Tages Anzeiger» de Zurich communique dans une revue publicitaire, non sans une certaine fierté, que seuls 200 abonnés sur 239 505 ont pris prétexte de la hausse du prix d'abonnement — de 113 à 132 francs — pour renoncer à leur quotidien favori.

POINT DE VUE

## Faut-il vous faire un (grand) dessein?

Un pays n'est jamais aussi pauvre que lorsqu'il paraît déborder de richesses — a dit Lao Tseu.

Voilà qui nous accuse. Voilà même qui nous condamne.

De plus, la Suisse est un pays lourdement surpeuplé.

Voilà qui ne présage rien de bon.

Problème, donc, à double face: morale et spatiale.

Pays pauvre parce que riche, la Suisse n'a qu'un seul moyen de devenir riche: c'est de devenir pauvre.

Pays surpeuplé, pays trop plein: il n'est d'issue que dans le vide.

Or, ce vide existe. Il y en a même plusieurs. Mais choisissons, pour commencer, le plus proche.

Pierre Aubert est donc instamment prié d'engager, aussi rapidement que possible, des négociations avec l'Algérie, la Lybie ou tout autre pays susceptible de vendre — ou de louer pour 9999 ans — 98696,04404 kilomètres carrés de désert. De désert aussi désertique que possible.

De désert que même les gens du désert ne veulent pas.

Le pire désert: de façon à ne déranger personne — ou le moins de monde possible.

En palabrant un peu — et en payant ce qu'il faut — c'est bien le diable si on ne trouve pas.

Mais pourquoi 98696,04404 kilomètres carrés? Parce que cela donne un carré de 314, 1592654 kilomètres de côté.

Pur esthétisme. Mais approximatif...

Au pire, on peut se rabattre sur un rectangle, ou un cercle — mais encore faut-il leur choisir une dimension qui montre le caractère transcendant de toute l'affaire.

Un rectangle d'or me conviendrait. (Mais je ne supporte pas la chaleur).

Et pour quoi faire? Pour faire reflorir ce désert?

Certes, mais modérément.

Comment?

J'ai quelques idées — dont trois ou quatre très précises.

Vous avez les vôtres.

Alors, cherchez.

Pierre Aubert! Allons, allons, il n'y a pas à hésiter..!

C'est décroché, ce téléphone? L'Algérie, pour commencer..!

Hop! Hop!

**Gil Stauffer**

PS. *Pan! Dans les dents!* Un lecteur, médecin-dentiste, me démontre cordialement que j'ai raconté des âneries à propos du sucre complet. Mea culpa: je lève les bras au ciel.

Il me transmet copie d'un article de «Prof. Dr. Med. H.R. Muhlemann, Zahnärztliches Institut der Universität Zurich» (Swiss Dent. 1 (1980) Nr. 1/2) qui démontre que «Die von Béguin behauptete kariesprotektive Wirkung des «Vollzuckers» (sucre complet) beruht auf eine falsche Interpretation kariostatistischer Befunde».

Aïe!

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

## Du bon usage de l'angoisse

Parmi tous les symptômes inquiétants, parmi toutes les causes d'angoisse et désespoir que nous propose chaque jour l'actualité, le moins grave n'est certes pas les conclusions que certains croient pouvoir en tirer ou s'empressent d'en tirer.

*Afghanistan*: Le périodique *Trente Jours* publie une annonce du groupe «Action Liberté et Responsabilité» intitulée: *Qui est coupable d'impé-*

*rialisme? Fin 1979 l'Union soviétique a envahi l'Afghanistan. A quand la Suisse?*

Poursuivant:

«Cette question est-elle utopique? Depuis 1919 l'Union soviétique a envahi et assujetti 29 pays et leur a imposé la dictature communiste.»

Suit la liste des 29 pays, parmi lesquels je relève:

— La Bulgarie, la Roumanie, la Hongrie, la Pologne, la Tchécoslovaquie — d'accord! Encore qu'il faudrait relever qu'en Hongrie, notamment, le prince Esterhazy possédait 120 000 hectares (grandes propriétés suisses: 100... 200 hectares... Plus?

je ne crois pas), ceci expliquant peut-être pour une part cela.

— L'Estonie, la Lettonie, la Lituanie — d'accord, à condition de préciser que ces pays étaient déjà sous la domination de la Russie tsariste.

— L'Ukraine, l'Azerbaïdjan, l'Arménie, la Géorgie... La Géorgie? Staline était géorgien et avec la meilleure volonté du monde, je ne vois pas quand ce pays a été «envahi et assujetti» par l'Union soviétique.

— L'Albanie, Cuba, le Vietnam du Sud... (et

Nous allons donc creuser l'affaire.

Et nous retirons — pour l'instant! — nos menaces à peine voilées de fessée dirigées contre quelques dames. En guise d'excuse nous leur faisons une grosse bise sur le front et le nez. Ou ailleurs: il n'y a qu'à demander.

## LE JOGGING DE L'ESPRIT

43. 252. 003. 274. 489. 856. 000

Retenez bien ce nombre!

C'est le résultat du mic-mac suivant:

$(8! \cdot 12! / 2) \times (3^8/3) \times (2^{12}/2) =$

Autrement dit, quelque chose dans la région de 43 milliards de milliards; soit 43 exa-damned zillions de milliasses de possibilités de configurations ou encore une-quasi-femto sacrée nom d'un chien chance contre cent semi-remorques bien tassées de trouver le truc!

Ah! Ce machin va me tuer!

Bon. Je vous explique.

C'est le «Cube de Rubik».

Le casse-tête (logique?) le plus délirant que je connaisse. A deux secondes par manipulation, il

PPS. A lire et faire lire: «La République des Guaranis» de l'abbé Clovis Lugon. Editions ouvrières. Je ne l'ai pas encore lu mais l'ami François me jure sur sa pelle et sa pioche et sa brouette que c'est à lire et à faire lire. Le bouquin n'est pas disponible en stock à la Librairie Saint-Paul de Fribourg. C'est bon signe.

*faut 350 milliards d'années pour tomber sur la bonne! A ce qu'il semble au moment où j'écris, le cube de Rubik n'est pas encore distribué en Suisse. J'ai donc parcouru un zigouillon de kilomètres pour en trouver quelques-uns. Il m'en reste deux — mais je peux en commander d'autres. Si ça vous intéresse... Prix: 27 francs (envoi compris — mais je perds du fric tout de même dans cette affaire).*

*P.S. Aux dernières nouvelles, l'inventeur (hongrois) du «Cube de Rubik» mettrait trois minutes pour le remonter. La solution du problème existe donc. On carbure dans les facultés de sciences françaises; des ordinateurs tournent ici et là; Gil Stauffer, lui, montre les dents quand on fait mine de toucher aux faces orange et jaune qu'il est parvenu à reconstituer (Réd.).*

pourquoi pas, tant qu'à faire, le Vietnam du Nord?) On peut détester le régime de Fidel Castro; y voir la conséquence d'une «invasion» ou d'un «assujettissement» soviétique (et non pas celle de l'effroyable régime du président Battista) est une plaisanterie.

*Cette consternante affaire du raid américain en Iran.* (Et d'abord, il faudrait souligner notre responsabilité, la responsabilité des Européens, d'accord pour collaborer avec les USA et avec le shah, tant que tout allait «bien», mais laissant froidement tomber les uns et les autres, dès que les choses se sont gâtées — à cet égard, et même si l'on

éprouve de l'horreur pour le souverain iranien, on ne peut que s'incliner devant le courage de Sadate. Certes, il ne s'agit pas de justifier Carter, mais de voir qu'il a été poussé à bout, qu'il a été acculé, non pas tellement par l'Iran que par l'absolu manque de solidarité de l'Europe, qui n'est pas sans rappeler celui de la «Petite Entente» ou de l'«Entente balkanique» dans les années 30...)

J'écoutais un speaker de Radio-Sottens parler du raid... En termes lyriques! Cent mille spécialistes hautement qualifiés, entraînés tout exprès depuis des mois, etc. On sentait qu'il regrettait que nous n'ayons pas un pareil corps d'élite!

*L'affaire de Londres.* On en est réduit à se réjouir qu'elle ait échoué, puisque si elle avait «réussi», des dizaines, peut-être des centaines de prisonniers en Iran auraient été mis à mort... En vérité, je me demande si tous ne sont pas complices. Les moyens justifient la fin, et la disqualifient... Or leurs moyens sont identiques...

Mais lisez Ziegler, *Retournez les fusils*. Il en vaut la peine.

J. C.

## MIASMES

### Chevallaz ausculte les radicaux genevois

*Lu dans «Le Genevois», organe du parti radical genevois, le discours tenu par Georges-André Chevallaz à ses collègues de parti du bout du lac, réunis en séminaire aux Diablerets. Après avoir rappelé la résistance des montagnards des Ormonts, restés fidèles à Berne, contre les Vaudois révolutionnaires, décrite par Ramuz dans la «Guerre dans le Haut Pays», le président de la Confédération continue: «Je suis heureux, dès lors, que vous ayez choisi Les Diablerets pour votre séminaire de méditation politique, pour guérir de vos vapeurs citadines, pour raffermir vos déliquescentes doctrinales au vent froid qui souffle des glaciers, pour retremper vos caractères à la fois souples et résignés, amollis par la facilité urbaine et pervertis par les idées pernicieuses que diffusent les sociologues. Et je suis à mon aise de vous parler en quelque sorte les pieds sur le roc plutôt que sur le parquet de vos salons, et de vous parler d'un lieu où la fidélité à Berne et aux principes reste encore vivace.»*  
*Dur, Chevallaz, pour les radicaux genevois! On ne savait pas ces derniers si gravement atteints. Nul doute que ces paroles bien senties leur donneront un nouvel élan pour affronter des réalités bien genevoises.*

## Dans la jungle des appétits audio-visuels

Le soir du 7 mai la télévision suisse se trouvait manifestement à l'écoute de la radio: la Suisse romande présentait le film «Radio activité» de Raymond Barrat alors que la Suisse alémanique diffusait un rapport intermédiaire sous le titre suggestif «Monopoly autour du monopole de la SSR».

Cette émission a été répétée le dimanche matin qui suivait, selon une méthode chère aux responsables de la Télévision alémanique qui permettent ainsi aux absents le soir de diffusion d'un débat intéressant de ne pas en être totalement privé (en attendant la généralisation des magnétoscopes).

Les adversaires du monopole de la SSR: Roger Schawinski (Radio 24), et des représentants moins connus de la communauté de travail pour une radio chrétienne, de la radio alternative de Zurich (la seule femme présente), du Groupe d'éditeurs des grands journaux zurichois, du «club Hofer» et de l'Association pour la musique populaire se trouvaient en face d'Andreas Blum, directeur des programmes de la radio suisse alémanique, du professeur de droit Richard Bäumlín, du journaliste Frank A. Meyer (Bureau Cortesi) et d'Armin Walpen du Département fédéral des transports et de l'énergie, service radio et télévision.

Pas de conclusion définitive à tirer de l'échange au stade actuel des opérations. Schawinski agit et émet à partir de l'Italie. D'autres sont prêts à émettre sur le plan régional. Le «club Hofer» convoite une partie des taxes de concession pour transformer le monopole en oligopole, les amateurs de musique populaire pourraient être satisfaits si le troisième programme projeté permettait de diffuser une musique plus au goût des aînés sur le premier programme! Andreas Blum admettrait des radios locales libres à côté des programmes nationaux. A noter la «présence» très professionnelle de Roger Schawinski qui n'a pas hésité à comparer

son désir de briser le monopole de la SSR avec le lancement de «Biel-Bienne» pour briser un monopole local de presse (comparaison contestée par Frank-A. Meyer).

En définitive, la seule conclusion (provisoire) à tirer est qu'il ne sera pas facile de trouver une solution... mais que l'équipe de la Radio alternative zurichoise propose une issue qui paraît réaliste: que ceux qui veulent une radio différente se cotisent et alors pas besoin de publicité ou de part aux concessions obligatoires!

A souligner l'intérêt de la présentation d'un poste capable d'émettre dans un rayon de quelques dizaines de kilomètres: c'est vraiment petit et ça prend peu de place.

### VAUD

## Enseignement: le front du refus

«Des conditions normales d'enseignement doivent être réalisées en ce sens que si des effectifs dépassant nettement vingt-quatre élèves doivent, en principe, être évités, des effectifs anormalement bas ne sont pas admissibles, sauf circonstances exceptionnelles. Dans les établissements ou groupes d'établissements où les classes parallèles sont relativement nombreuses, les autorités scolaires veilleront à diminuer le nombre desdites classes parallèles (d'une à deux unités) de façon que l'effectif moyen soit proche de vingt-quatre (et non de vingt ou vingt et un).»

Ces quelques lignes faisant l'essentiel des recommandations adressées (fin mars) par le Conseil d'Etat vaudois aux municipalités, aux commissions scolaires et aux directeurs primaires et secondaires, en vue de «limiter strictement l'augmentation du nombre des fonctionnaires», ce dans le cadre des restrictions budgétaires prévues pour

PS. Lancement par l'Alliance des indépendants d'une initiative pour la suppression du monopole de la SSR; voilà qui ne va pas accélérer la mise au net de la situation sur le plan légal (le monopole de la SSR n'est pas inscrit dans la Constitution!); en définitive, les délais s'ajoutent aux délais: d'abord l'affaire de la commission «autonome» de recours qui prendra au moins deux ans, aux dires des spécialistes; puis cette nouvelle initiative... et voilà au bas mot trois ans d'attente; et enfin ce recours au peuple agité par le conseiller fédéral Schlumpf s'il fallait vraiment «briser» le monopole! Le «statu quo» a de beaux jours devant lui, ce qui devrait compromettre l'entreprise des promoteurs de la télévision «suisse» par satellite (on attendait dans ces milieux, semble-t-il, une réponse ferme au 15 octobre au sujet d'une éventuelle concession).

1981, ont provoqué un véritable tollé dans les milieux concernés.

Jamais, au chapitre de la politique de l'enseignement, la réprobation ne s'était faite aussi large à l'endroit du pouvoir politique. Ni à l'occasion du «débat» sur la réforme, ni plus récemment au sujet de la «semaine de cinq jours», par exemple. Aujourd'hui, on voit la Société pédagogique vaudoise, la SPOD, l'Association des parents d'élèves, appuyés par le Mouvement populaire des familles, intervenir, ou s'apprêter à le faire, pour signifier leur désapprobation.

A la clef de cette opposition, unique par son ampleur dans les annales, des réactions d'ordre professionnel (perspectives de chômage chez les enseignants), mais surtout des réticences pédagogiques (mesures de restriction allant à l'encontre d'une volonté de réforme basée sur une certaine individualisation de l'enseignement, menaces sur les conditions de travail des élèves les plus faibles, menaces sur le travail de groupes).

L'épreuve de forces sera chaude pour le Département de l'instruction publique, directement concerné.